

LETTRE FIL-INFO N°17 – 27/02/2020

- **Dispositions concernant le Coronavirus :**

Face à la situation évolutive de l'épidémie de Coronavirus, vous trouverez [sur cette page](#) les mesures sanitaires désormais à respecter dans les établissements scolaires par les élèves et les personnels dans le cas d'un retour d'une zone d'exposition. Sont également inclus les retours avec un transit par ces pays et zones.

A ce jour, la liste des pays et régions concernées est la suivante : Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, ...

La liste est évolutive, aussi vous êtes invités à consulter la liste mise à jour régulièrement sous ce lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Sur les recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé les enfants qui reviendraient de ces destinations, ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leur retour.

De même, les personnels affectés dans vos établissements doivent être soumis aux mêmes préconisations, dès lors qu'ils reviennent des zones à risque. Cette absence exceptionnelle ne donnera pas lieu à la journée de carence. Nous reviendrons vers vous cet après-midi et demain pour vous apporter des précisions quant aux modalités de communication aux familles. Il vous sera aussi proposé des modalités de mise en place de continuité pédagogique.

Nous vous remercions donc de rester très vigilants à nos messages à venir.

Par ailleurs, le ministère des Solidarité et de la Santé a mis en place un numéro vert (0 800 130 000) ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept afin d'apporter tout renseignement sur le Coronavirus. Cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par le SAMU centre 15.

De même, la préfecture des Hauts-de-France a mis en place une cellule d'information au public joignable au 03 20 30 58 00.

Enfin, en tenant compte de ce contexte, nous vous demandons donc de reporter tout voyage scolaire dans les zones à risque pour lesquelles des mesures de restrictions ont été mises en place.

- **Fête de la Science 2020 - appel à projets et procédure de labellisation :**

Je vous prie de bien vouloir trouver, [grâce à ce lien](#), un courrier de Monsieur le directeur académique relatif au lancement d'un appel à projets et d'une procédure de labellisation dans le cadre de **la Fête de la Science 2020**.

Vous trouverez également en annexe le dossier de candidature.

- **Littérature à l'école - Sélection d'ouvrages pour l'école maternelle :**

Je vous prie de bien vouloir télécharger, [sur cette page](#), un courrier de Monsieur le directeur académique relatif à **la littérature à l'école** accompagné d'**une liste de références d'ouvrages** pour entrer dans une première culture littéraire à l'école maternelle.

-